



**SERVICES  
À LA  
PETITE  
ENFANCE**

**SERVICES SOCIAUX**

Prescott   
*Russell*

# DÉPARTEMENT DES SERVICES SOCIAUX



## MISSION

Le département des Services Sociaux des Comtés unis de Prescott et Russell s'engage à appuyer et accompagner sa communauté dans ses valeurs d'inclusion sociale vers l'atteinte de son plein potentiel et de son autonomie.

## VISION

Ensemble, améliorer la vie des gens.

Le département des Services sociaux a la responsabilité de gérer les Services à la petite enfance dont les Centres pour l'enfant et la famille ON y va, les subventions destinées aux résidents des centres d'accueil ainsi que les Services de logement et le programme Ontario au travail.

## SERVICES À LA PETITE ENFANCE :

Les Services à la petite enfance ont pour mission :

- D'appliquer les achats de service avec les centres de garde;
- D'exploiter une agence de garde familiale agréée;
- De faire l'évaluation financière des familles l'admissibilité à une subvention frais de garde;
- D'offrir des services de soutien à la famille et à l'enfant tels :
  - Des services à l'inclusion pour enfants ayant des besoins particuliers;
- Des centres pour l'enfant et la famille ON y va;

Les services à la petite enfance agréée offrent un service de qualité qui est équitable, abordable et accessible à tous les résidents des Comtés unis de Prescott et Russell.

Un service à la petite enfance agréé offert par un centre de garde ou en milieu familial doit être conforme aux normes de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance.

Les services offerts vont de temps plein ou temps partiel pour les enfants âgés de six semaines à 12 ans.





# Centres Garde de Prescott Russell

Les avantages d'avoir un service  
de garde dans un centre de garde sont :

- Personnel qualifié en éducation en services à l'enfance et possédant une formation en secourisme;
- Locaux et espaces de jeux extérieurs ainsi que du matériel pédagogique adapté aux besoins des enfants;
- Milieux encadrés par des normes en matière de formation, santé et sécurité, planification, hygiène et salubrité, etc.;
- Milieux faisant la promotion du développement global de chaque enfant, l'apprentissage des saines habitudes de vie et la pratique des habiletés sociales;

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer directement avec le centre de garde de votre région.

Vous trouverez la liste complète des centres de garde sur la page web des Comtés unis de Prescott et Russell au [www.prescott-russell.on.ca/services/services\\_sociaux/services\\_a\\_la\\_petite\\_enfance](http://www.prescott-russell.on.ca/services/services_sociaux/services_a_la_petite_enfance).



AGENCE  
DE GARDE  
FAMILIALE  
AGRÉÉE

LICENSED  
HOME  
CHILD CARE  
AGENCY

## Services de garde en milieu familial

La garde en milieu familial offre aux enfants un encadrement sécuritaire, un milieu stimulant, ainsi que des activités variées qui leur permettent de se développer physiquement, socialement, intellectuellement et sur le plan affectif. Des visites prévues et imprévues sur une base régulière sont effectuées afin que les normes gouvernementales soient respectées.



### LES AVANTAGES :

Les avantages pour les parents de choisir un service de garde en milieu familial sont nombreux. En voici quelques-uns :

- Personnel qualifié qui effectue le recrutement ainsi qu'une évaluation de la responsable de garde;
- Une alimentation saine et équilibrée;
- Des activités stimulantes adaptées selon les âges, les besoins et les intérêts des enfants;
- Un programme axé pour l'enfant ayant des besoins particuliers;
- La possibilité de subvention pour les familles admissibles;
- Des frais abordables et un reçu fiscal;



Favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les centres de garde agréés.

## Les objectifs :

- ➔ Promouvoir l'inclusion et appuyer les éducateurs en petite enfance dans les centres de garde agréés ainsi que l'agence de garde familiale agréée de Prescott-Russell;
- ➔ Appuyer les centres de garde dans la mise en œuvre des plans individuels pour les enfants ayant des besoins particuliers;
- ➔ Offrir un achat de service pour le personnel de soutien dans les centres de garde;
- ➔ Collaborer avec les parents et l'équipe multidisciplinaire pour faciliter l'uniformité des attentes et des approches envers les enfants;
- ➔ Appuyer les enfants ayant des besoins particuliers dans leur transition scolaire.

## Critères d'admissibilité :

Enfants âgés de la naissance à 12 ans et inscrits dans un centre de garde ou avec l'Agence de garde familiale de Prescott et Russell.

L'enfant démontre des difficultés dans son développement, telles que :

- ➔ Un retard global du développement;
- ➔ Le langage expressif et réceptif;
- ➔ Le comportement social et environnemental;
- ➔ Physiques;
- ➔ Médicales.

## Comment faire une demande de service :

Lorsqu'un centre de garde ou un parent désire faire une demande de service à l'inclusion, la première étape est de remplir un formulaire de consentement et le faire parvenir aux services à l'inclusion à l'adresse électronique : [inclusion@prescott-russell.on.ca](mailto:inclusion@prescott-russell.on.ca).

Le conseiller assigné au dossier communiquera directement avec le parent dans le cas d'une ouverture de dossier pour fixer des rencontres d'observations. Le conseiller sera en mesure d'évaluer les besoins spécifiques de l'enfant et de fournir au parent les ressources nécessaires.





Centre pour l'enfant et la famille

## Les Centres pour l'enfant et la famille ON y va

Les **Centres ON y va** mettent à la disposition des parents et de leurs jeunes enfants une vaste gamme de ressources et de programmes gratuits.

Les **Centres ON y va** favorisent l'apprentissage et le développement des enfants, apportent du soutien aux parents et aux personnes qui assurent la garde des enfants et mettent les familles en contact avec les services communautaires.

### Critères d'admissibilité :

Les familles avec enfants âgés de la naissance à six ans ont accès à tous nos programmes et services. Les sœurs et frères des enfants sont également les bienvenus.

### Programmes et ressources :

Les **Centres ON y va** offrent, gratuitement et dans un cadre flexible, des programmes de haute qualité destinés aux enfants âgés de la naissance à six ans et à leurs familles.

Vous pouvez y obtenir de l'information et des conseils auprès de professionnels de l'éducation de la petite enfance, rencontrer d'autres personnes et jouer avec votre enfant qui apprendra tout en s'amusant.



## On y retrouve

- Des programmes conçus spécialement pour encourager le développement des enfants de six ans et moins;
- Des expériences d'apprentissage par le jeu, amusantes et stimulantes : peinture, dessin, construction, création, lecture, contes et histoires, chansons et jeux, danse, exploration et bien d'autres activités;
- Des programmes spécialisés offerts par des professionnels : massage pour bébé, dépistage développementale, yoga, vérification des sièges d'auto;
- Des conseils de professionnels du développement de la petite enfance;
- Des informations sur les programmes spécialisés et les services locaux, et une orientation vers ces programmes et services;
- Des occasions de faire la connaissance d'autres familles qui ont de jeunes enfants.

Chaque centre fait aussi des activités dans leur région environnante soit dans les parcs, les bibliothèques ou les centres communautaires afin de rendre leurs services accessibles à tous. Vous pouvez consulter nos calendriers au [www.ONyvapr.ca](http://www.ONyvapr.ca)

Les centres sont ouverts toute l'année, cinq jours semaine. Les activités ont des heures variées. Nous offrons des activités de jour, de soir et de fin de semaine.

### Les régions desservies :

Dans les comtés unis de Prescott-Russell il y a trois centres ON y va :

**Casselman**  
676A rue Principale  
Casselman ON  
1-866-764-3434

**Rockland**  
2303 rue Laurier  
Local 105  
Rockland ON  
1-866-764-3434

**Hawkesbury**  
876 rue James  
Hawkesbury ON  
1-866-764-3434



# SUBVENTIONS POUR FRAIS DE GARDE

Les subventions des frais de garde viennent en aide aux familles pour leurs frais de garde. Les subventions peuvent être utilisées dans une variété de programmes de garde d'enfants en fonction de la disponibilité.

## Comment faire une demande de subvention pour frais de garde :

Sur la demande initiale, le demandeur doit soumettre ses informations personnelles permettant l'identification des circonstances familiales.



Le formulaire de demande est sauvegardé en ligne au site [www.prescott-russell.on.ca](http://www.prescott-russell.on.ca) sous l'onglet **Services** suivi de **Services sociaux** et ensuite cliquer sur **Services à la petite enfance** et au bas de la page se trouve l'onglet **Subvention pour frais de garde**.

**Pour plus de renseignements,**  
vous pouvez joindre l'agente des subventions  
au 613-675-4642 poste 6307.